

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 25 janvier 2007 portant nomination des
membres de la Commission zonale de réaffectation des
centres psycho-médico-sociaux libres subventionnés de la
zone 2 : province de Hainaut**

A.Gt. 21-11-2025

M.B. 02-12-2025

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 31 janvier 2002 fixant le statut des membres du personnel technique subsidié des centres psycho-médico-sociaux libres subventionnés, tel que modifié ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 janvier 2007 portant nomination des membres de la Commission zonale de réaffectation des centres psycho-médico-sociaux libres subventionnés de la zone 2 : province de Hainaut, tel que modifié ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 03 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française, tel que modifié ;

Considérant qu'il convient de remplacer des membres démissionnaires,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er} de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 janvier 2007 portant nomination des membres de la Commission zonale de réaffectation des centres psycho-médico-sociaux libres subventionnés de la zone 2 : province de Hainaut, tel que modifié, les modifications suivantes sont apportées :

- au 1^{er} tiret :

- les mots « Mme Bérénice COUPLET » sont remplacés par les mots « Mme Linna MIMMO » ;
- les mots « Mme Marthe VAN DORPE » sont remplacés par les mots « Mme Elodie SIMAZ ».

- au 2^{ème} tiret :

- les mots « Mme Anne-Marie DECOCK » sont remplacés par les mots « Mme Pauline HOMME » ;
- les mots « Mme Martine CALLEWAERT » sont remplacés par les mots « Mme Claire DE MULLIER » ;

- les mots « M. Bernard DETIMMERMAN » sont remplacés par les mots « M. David REYNAERT » ;
- les mots « Mme Marie HUNT » sont remplacés par les mots « M. Grégoire GEORIS » ;
- les mots « Mme Marie-Dominique MERCENIER » sont remplacés par les mots « M. Nicolas D'ALOISIO » ;
- les mots « M. Jean-Philippe STIEVENART » sont remplacés par les mots « Mme Marie-Amélie BLONDIAUX ».

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le 07 novembre 2025.

Bruxelles, le 21 novembre 2025.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Directrice générale adjointe f.f.,

M.-C. SIMON